

Année Universitaire 2019-2020

Master 2 Ville, environnement et sociétés (VES)

Éléments de cadrage pour les mémoires du 2^e semestre – M2 VES

Le 2^e semestre du M2 VES se valide à travers **2 UE** :

- **L'UE de Préparation à l'insertion professionnelle** (3 ECTS), validée à travers la participation active aux enseignements, aux visites de terrain et à **six** conférences métiers/recherche minimum sur l'année universitaire (dont les manifestations aménagées spécifiquement pour le Master, à l'automne)
- **L'UE de Stage long** (4 à 6 mois), professionnel ou de recherche, correspond à 27 ECTS. Elle est évaluée à travers le rendu écrit d'un mémoire, donnant ensuite lieu à une soutenance orale.

Ce travail de stage et de mémoire suit un certain nombre de règles, exposées ci-après :

1. Encadrement :

La direction du mémoire de M2 doit être assurée par un professeur ou un maître de conférences (ou assimilé : chercheur CNRS...) de l'Université de Strasbourg **membre de l'équipe pédagogique du Master2 VES**, sauf cas particulier validé par le responsable de la formation.

Cet enseignant suit l'étudiant au cours de son stage – professionnel ou de recherche – et signe la convention de stage s'il y a lieu.

Il veille au respect des normes du mémoire : les étudiants rédigent, chacun, un texte de 100 pages environ (présentation usuelle : caractères Times 12 ou Arial 11, espace simple) hors annexes, pour un travail de recherche ; de 80 pages minimum, hors annexes, pour un mémoire fondé sur un stage professionnel.

Il appartient également à ce tuteur universitaire de s'occuper de la composition du jury et de la date de soutenance (en juin, sauf cas motivés liés au stage où l'on envisagera par exception la première quinzaine de septembre). **Ces soutenances seront rassemblées sur des journées fixes prévues à l'avance.**

L'encadrant doit, en tout état de cause, avoir été contacté **avant le début du 2^e semestre, soit le 10 janvier 2020**, pour assurer un suivi de qualité. Un rendu intermédiaire (plan...) est indispensable ; faute de quoi la soutenance, au moment d'un rendu final non préalablement discuté, sera refusée.

2. Soutenance :

Le jury est constitué comme suit :

- S'il s'agit d'un mémoire de stage : le tuteur professionnel dans la structure d'accueil + le tuteur universitaire de l'équipe du Master 2 + un 3^e membre universitaire choisi par le tuteur universitaire, nécessairement titulaire de l'HDR si le guidant universitaire ne l'est pas.

- S'il s'agit d'un mémoire de recherche : les 2 membres du jury (dont le guidant) sont obligatoirement titulaires d'un doctorat, et 1 membre au moins est chercheur ou enseignant-chercheur sur poste, titulaire de l'HDR et membre de l'équipe du Master 2. Un 3^e membre universitaire peut être adjoint si le sujet de mémoire ou un éventuel projet doctoral y invitent. Sauf exception, le Laboratoire Sociétés, Acteurs, Gouvernement en Europe (UMR 7363 SAGE, CNRS-Unistra) est l'unité de rattachement de ces recherches.

Le mémoire de Master 2 donne lieu à un procès-verbal. **Avant la soutenance**, l'étudiant doit demander au secrétariat (Mme Saïda RAFIE : rafie@unistra.fr) le document *ad hoc*.

Dans tous les cas, le rendu du mémoire écrit doit se faire 7 jours ouvrés minimum avant la date de soutenance envisagée, afin d'en permettre la lecture par le jury, sans quoi la date pourra être décalée ou la soutenance suspendue.

Au-delà de la mi-septembre, le calendrier retenu par l'Université de Strasbourg de façon générale fait qu'une réinscription pour un semestre voire une nouvelle année universitaire sera nécessaire pour soutenir le mémoire et valider le Master. Une telle réinscription n'est pas de droit en M2 et ne sera autorisée que sur foi d'un état d'avancement circonstancié du mémoire.

La soutenance prend classiquement la forme d'une présentation orale structurée et synthétique du candidat (10 minutes environ), suivie d'un échange de 30 à 40 minutes avec le jury, puis d'une délibération de ce dernier. Les modalités (*power point* ou non...) et la durée pourront être adaptées par le tuteur universitaire responsable du suivi du mémoire.

Remarque importante :

Le mémoire de stage ne doit pas se limiter strictement à un « rapport de stage » tel que parfois entendu en niveau Licence ou certains Master 1.

La restitution du travail de stage est essentielle en termes de contenu (on doit comprendre en quoi le stage a consisté, en termes de mission et au quotidien, et quel a été votre travail effectif, y compris dans le cadre d'un projet collectif au sein de la structure).

Mais le mémoire doit aussi comprendre obligatoirement une dimension de mise à distance, de déconstruction analytique de la problématique de travail abordée en stage (donc un plan travaillé comme tel), ce qui passe par la mobilisation de la littérature de sciences sociales (donc une bibliographie soignée et pertinente, et réellement utilisée dans l'analyse) et une écriture réflexive, de nature à ouvrir des pistes (dont une dimension de retour personnel sur le stage également : apports, limites...).

Au besoin, ceci peut conduire à deux « livrables » distincts : l'un pour la structure d'accueil et correspondant à la « commande » du stage ; l'autre pour la soutenance universitaire et la validation du grade de Master, qui passe par la vérification d'exigences académiques. La discussion avec le tuteur universitaire sera ici utile.

À propos des sources :

- Veillez *tout au long du mémoire* à préciser point par point, argument par argument, les sources, lectures et matériaux (de 1^{ère} ou de 2^e main : entretiens [avec qui, ayant quelle fonction, conduits à quelle date, etc.], observations, documents écrits collectés durant l'enquête de terrain ou consultés sur Internet...) sur lesquels vous vous fondez, notamment à travers des notes de bas de page et des renvois à la bibliographie. Cet appareil critique est indispensable à la conduite d'une démonstration scientifique de Master2.

- *La bibliographie doit être normée*, en respectant des standards universitaires et en étant suffisamment *précise et cohérente* dans son ensemble.

Usuellement, le format se rapproche du suivant :

Nom + prénom, année de publication, *Titre de l'ouvrage en italiques*, Lieu d'édition, Maison d'édition.

Nom + prénom, année de publication, « Titre du chapitre entre guillemets », in : Nom + prénom du coordinateur de l'ouvrage + (dir.), *Titre de l'ouvrage en italiques*, Lieu d'édition, Maison d'édition, p. x-y (pages du chapitre cité).

Nom + prénom, année de publication, « Titre de l'article entre guillemets », *Titre de la revue scientifique en italiques*, a (b) [volume + (n°)], p. x-y (pages de l'article cité).